

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS 2022-007

EXE10

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN
RESTAURANT SCOLAIRE, DE SALLES D'ACTIVITES ET D'UN
PLATEAU SPORTIF A VIAS
AVENANT N° 1**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Vias
6, place des Arènes
34450 Vias

Maître Jordan DARTIER, Maire.

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire : PASSELAC & ROQUES Architectes
4, rue Manuel - 11100 Narbonne
78, allées Jean Jaurès - 31000 Toulouse
Tél : 04 68 33 57 43 | contact@passelac-roques-architectes.fr
Siret : 453 807 075 00032

Co-traitant 1 : Roser GINJAUME - Architecture et Paysage
22 boulevard Marcel Sembat - 11100 Narbonne
Tél : 07 70 22 42 41 | aqence@qiniaume.fr
Siret : 503 370 777 00024

Co-traitant 2 : SAS EGE
6, rue du Mas de Bonniol - 34880 Lavérune
Tél : 04 99 52 81 40 | s.ege@seoe.fr
Siret : 399 192 863 00070

Co-traitant 3 : SARL BEI
La Courondelle - 58, allée John Boland - 34500 Béziers
Tél : 04 67 39 9140 | bureau@bet-bei.fr
Siret : 792 349 805 00012

Co-traitant 4 : SAS NAMIXIS
605, avenue des Romarins - 34130 Saint-Aunès
Tél : 09 86 18 84 84 | tony.millasseau@groupestvstea.com
Siret : 393 488 531 00103

Co-traitant 5 : INGECOR
Immeuble le Tertiel - 113, quai J, Perrier - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 13 86 86 | be,inoecor@inoecor.fr
Siret : 421 349 773 00048

Co-traitant 6 : Atelier ROUCH
123 place Jacques Mirouze - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 56 65 80 | contact@atelier-rouch.com
Siret : 495 27L 496 00012

RP

C - Objet du marché public

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250220-2025-019-CC
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Objet du marché public : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire, de salles d'activités et d'un plateau sportif à Vias.

Référence du marché public : 2022-007

Date de la notification du marché public : 23 février 2023

Durée d'exécution du marché public : La durée du marché s'entend jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre. Cette durée est estimée à 38 mois.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 452 225 €
- Montant TTC : 542 970 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

I. Contexte

Le projet d'accueil de loisir périscolaire (ALP) proposé à l'issue de la phase concours s'implantait avec une forme de L, au Sud-Est de la parcelle, accolé au bâtiment ALP existant. Une coursive s'ouvrait sur ce dernier et permettait une mutualisation avec le nouveau bâtiment, profitant ainsi d'une même cour de récréation.

Lors de la phase d'études d'avant-projet sommaire, de nouvelles données techniques ont été fournies par le maître d'ouvrage et précisées par le bureau de contrôle en complément des données du programme et ont été intégrées à la conception du projet. La forme du projet en L et son implantation se sont révélées inappropriées et coûteuses. Les principales problématiques existantes au stade du concours et nouvelles en APS étaient :

- Une aire d'implantation très contrainte au Sud-Est de la parcelle,
- Des contraintes réglementaires limitatives,
- Des réseaux existants regroupés en un point et présents dans le sous-sol du terrain d'implantation.

Fort des constats et analyses issus de la fin de phase APS, la maîtrise d'œuvre, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, envisage en cours de phase d'études APD une nouvelle configuration du bâtiment ALP. Lors du rendu du dossier APD le 10 juillet 2023, le bâtiment ALP montre une surface d'implantation au sol réduite et un étage supplémentaire. Le projet se présente sous la forme d'un corps de bâtiment plus épais, orienté Nord-Sud, implanté en limite de propriété à l'Est, en mitoyenneté avec le parking public.

Tout en proposant cette nouvelle configuration de l'ALP, la MOE conclut qu'implanter un bâtiment à l'angle Sud-Est de la parcelle s'avère toujours discutable pour plusieurs points :

- La qualité architecturale du bâtiment (façades notamment),
- La sécurité des élèves en rez-de-chaussée,
- La vue depuis les salles de classe,
- La cohérence du bâtiment ALP avec l'aménagement global et les autres bâtiments de la parcelle.

Partant de ce constat, la question de la pertinence de la conservation du bâtiment ALP existant s'est posée. En effet, si l'ALP existant est démolit dans le cadre du projet, le nouvel ALP peut être implanté différemment plus au cœur de la parcelle. Ainsi la démolition de l'ALP existant permettrait de repositionner le nouvel ALP à l'intérieur de la parcelle, dans un environnement plus ouvert, plus vert et plus protégé, dans l'esprit de ce qu'est l'archétype de l'école, à savoir : un lieu clos et protégé au sein duquel les enfants et le personnel enseignant et technique évoluent dans des salles et dans des espaces ouverts de qualité.

L'évolution programmatique que constituerait la démolition de l'ALP existant d'une superficie de 470 m² est vraiment de nature à permettre la construction d'un nouveau bâtiment plus fonctionnel, d'environ 1 200 m², plus harmonieux avec le restaurant, mieux inséré dans son site car libéré de contraintes désavantageuses.

RP

II. Procédure

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250220-2025-019-CC
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Tenant les informations ci-dessus et conformément à l'article L.2421-4 du Code de la commande publique qui dispose que « l'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet », il convient d'établir un avenant fixant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la mise à jour du dossier APD.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

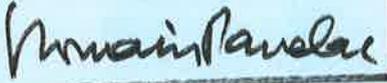
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 54 100 €
- Montant TTC : 64 920 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11.96 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 506 325 €
- Montant TTC : 607 590 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PASSELAC ROMAIN co-gérant PASSELAC ROQUES mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre	le 19.2.2025 à Narbonne	 pour le groupement de maîtrise d'œuvre. PASSELAC & ROQUES Architectes 4 rue Manuel - 11 100 Narbonne T 04 68 33 57 43 / F 04 68 33 98 66 contact@passelac-roques-architectes.fr www.passelac-roques-architectes.fr 453 807 075 RCS NARBONNE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A : Vias , le 07/02/2025

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)